

Public visé

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier.

- Tous les porteurs de la carte professionnelle (loi Hoguet), quelle que soit la mention pour laquelle elle a été délivrée.
- Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- Les collaborateurs, salariés ou non (agents commerciaux), habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour son compte.

Composez votre formation !

Un parcours à la carte parmi un large choix de blocs de formations actualisés chaque année pour renouveler le droit d'exercer en immobilier.

Objectifs de la formation

- Répondre aux exigences de formation posées par la loi ALUR.
- Maintien des connaissances et des compétences adaptées aux besoins opérationnels.
- Mise à jour des connaissances réglementaires, fiscales et commerciales.

Compétences visées

- Maîtriser les compétences en matière juridique, économique et financière.
- Maintenir son niveau de compétences en matière d'immobilier.
- Appréhender les évolutions du cadre juridique de l'exercice de l'activité.

Modalités d'évaluation

Une validation des connaissances se fait tout au long de la formation par l'intermédiaire de quiz.

Document remis à l'issue de la formation :

Attestation de formation pour la chambre de commerce et de l'industrie (CCI).

Référence : IMMO-ALUR-BK

Public concerné
Spécifique

Prérequis
Aucun

Méthode
E-learning

Durée : De 2h à 42h

Durée d'accès
au campus de formation
en ligne :
3 mois d'accès



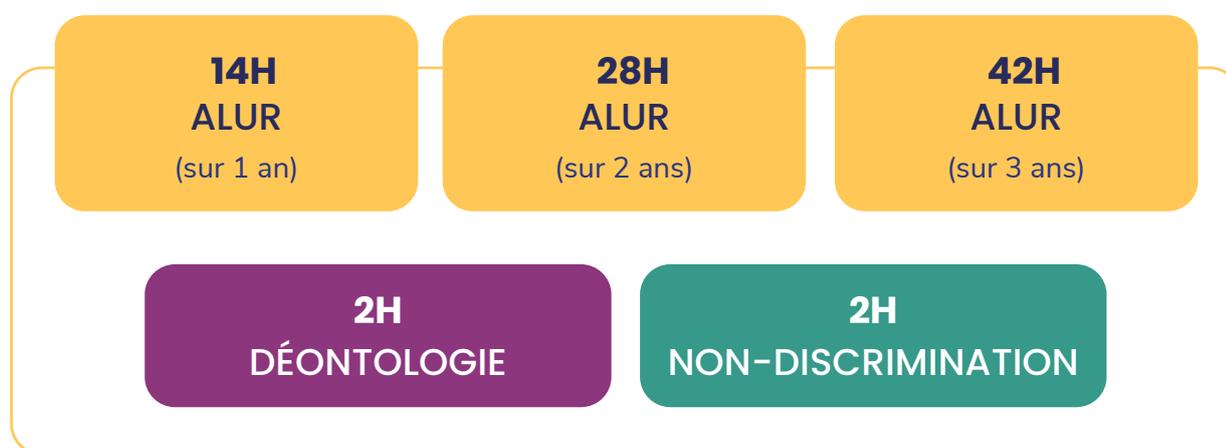
Détails de la formation

La formation loi ALUR est la formation obligatoire consacrée par la loi ALUR du 24 mars 2014 qui s'impose aux professionnels relevant de la loi Hoguet pour renouveler leur carte professionnelle.

La durée de la formation continue est de quatorze heures par an ou de quarante-deux heures au cours de trois années consécutives d'exercice.

Au cours de trois années consécutives d'exercice, la formation continue inclut au moins deux heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement et au moins deux heures portant sur les autres règles déontologiques.

Décret du 18 février 2016 - art. 2 et 3



Une formation à la carte !

Créez votre parcours de 2 à 42 heures !

Composez votre formation en faisant votre sélection parmi un large choix de blocs pour totaliser le nombre d'heures qui vous est nécessaire.

Nouveau bloc ! 

Bloc A1

Déontologie

(2h)

Bloc A2

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

(4h)

Bloc B

Réglementation RGPD

(2h)

Bloc C

Environnement construction

(5h)

Bloc D

SCI

(3h)

Bloc E

Fiscalité

(3h)

Bloc F

Professionnels de l'immobilier et discrimination

(2h)

Bloc G

Connaitre le client

(7h)

Bloc H

Financer une acquisition immobilière

(9h)

Bloc J

Notion de patrimoine

(6h)

Bloc K

Mieux communiquer au téléphone

(4h)

Bloc L

Gestion des incivilités

(2h)

-  Bloc déontologie
-  Bloc non-discrimination

 Bloc déontologie

 Bloc non-discrimination

Bloc A1 – Déontologie (2h)

- Déontologie et professionnels de l'immobilier
- Environnement juridique des professionnels de l'immobilier
- Les pratiques commerciales déloyales

Bloc A2 – Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (4h)

- La notion de blanchiment
- L'organisation de la lutte
- L'organisation de la lutte en France
- L'obligation de vigilance
- La connaissance du client
- La notion des personnes politiquement exposées
- La déclaration de soupçon
- Le gel des avoirs
- Lutte anti-blanchiment et professionnels de l'immobilier

Bloc B – Réglementation RGPD (2h)

- Les fondamentaux
- Droits des personnes
- Obligations des entreprises

Bloc C – Environnement construction

- Environnement juridique de l'acte de construire - urbanisme
- Environnement juridique de l'acte de construire - le permis de construire
- Chronologie d'une transaction immobilière
- CCMi
- LA VEFA
- Cadastre et publicité foncière

Bloc D – Les SCI

- Associés et constitution
- Fonctionnement
- Fiscalité et comptabilité
- Dissolution

Bloc E – Fiscalité

- La fiscalité des revenus fonciers
- La location meublée
- L'IFI
- La fiscalité de l'immobilier : Les plus-values immobilières
- La fiscalité de l'immobilier : Le dispositif Loc'Avantages
- La fiscalité de l'immobilier : Le dispositif Denormandie
- La fiscalité de l'immobilier : Le dispositif PINEL

Bloc F – Professionnels de l'immobilier et discrimination

- Le cadre réglementaire
- La relation avec le propriétaire
- Recherche et choix de locataire
- Professionnalisation des pratiques
- Droits, recours, responsabilité professionnelle
- Force de proposition

Bloc G – Connaitre le client

- La protection du mineur
- Le statut du majeur protégé - 1
- Le statut du majeur protégé - 2
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Le divorce
- Le PACS et le concubinage
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Cas concret - PACS avec acquisition immobilière
- Cas concret - Contrat de mariage : séparation de biens
- Cas concret - Divorce avec soulte et garde partagée

Bloc H – Financer une acquisition immobilière

- L'environnement réglementaire du crédit immobilier
- Étude des prêts immobiliers
- Les financements immobiliers - I - Généralités
- Les financements immobiliers - II - Le PTZ
- Les financements immobiliers - III - Les prêts aidés
- L'environnement administratif du crédit immobilier - A et B
- Caractéristiques financières des crédits immobiliers - A et B
- Le montage d'un prêt immobilier
- Les financements adossés à l'immobilier

Bloc J – Notion de patrimoine

- La notion de patrimoine
- Introduction à la transmission du patrimoine
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Immobilier et démembrement de propriété
- Les libéralités
- L'IFI
- Les successions - Généralités et dévolution successorale
- Les successions - Statut du conjoint survivant
- Les successions - Accepter ou renoncer
- Les successions - Gestion de l'indivision successorale
- Les successions - Droits respectifs des héritiers et du conjoint
- La fiscalité de la transmission du patrimoine

Bloc K – Mieux communiquer au téléphone

- Faire du téléphone sa carte de visite d'entreprise
- Communiquer, qu'est-ce que c'est ?
- Utiliser sa voix, un outil précieux
- Structurer et conduire un appel
- Écouter et découvrir
- Adopter un bon vocabulaire
- Traiter les objections
- Gérer les réclamations
- Savoir évaluer la dangerosité des personnes agressives
- Faire face aux incivilités et agressions

Bloc L – Gestion des incivilités

- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales
- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Des quiz d'entraînement et d'évaluation ;
- Des cas d'application approfondis où l'apprenant est immergé, le temps d'un learning game, dans son environnement de travail.

Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche de synthèse.



Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut :

- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel avec un navigateur récent (Google Chrome, Safari ou Firefox).
- Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur Web, bureautique, PDF...).
- Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

Accessibilité

Les contenus des modules sont sous-titrés.

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet le cas échéant à un tuteur, de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation ou en nous envoyer un mail à contact@ceosone.com

Nos conseillers sont à votre disposition
pour construire votre projet.

[Conseillez-moi](#)

contact@ceosone.com
04 22 32 89 32
(Appel non-surtaxé)

